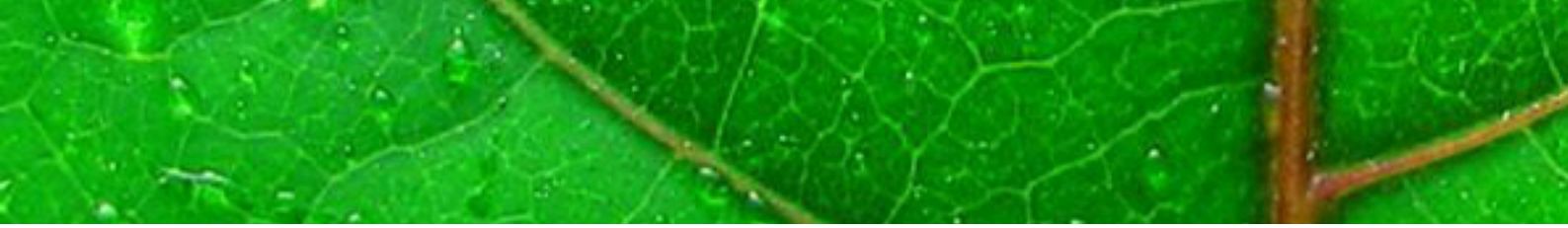

NETURB

Numérique En Transition et Transformations URbaines

Du 30 septembre 2022 au 12 septembre 2025

Équipe :

* Responsable du projet : Sylvain DEJEAN (Univ. La Rochelle)
* Responsable pour l'UMR TREE : Fabien CANDAU
* Chercheur TREE : Lauriane BELLOY
* Chercheurs : Elisa DIENESCH (Sciences Po Aix), Calum ROBERTSON (Univ. La Rochelle), Raphaël SUIRE (Univ. Nantes), Luc VACHER (Univ. La Rochelle), Didier VYE (Univ. La Rochelle)

Projet :

Ce projet traite des échanges économiques et des interactions sociales, au sein des villes, qui sont désormais très largement organisés par des services ou des plateformes numériques (Microsoft, Amazon, Airbnb, Zoom, Google, etc). La ville se plateformise et les effets associés à cette plateformisation sont mal connus, mal mesurés voire inconnus. En conséquence, les effets redistributifs mais aussi de nouvelles inégalités économiques, sociales et géographiques qui accompagnent ces transformations urbaines sont sans doute sous-estimés. Le projet NETURB se propose de lever ces inconnues pour mieux comprendre ce qui se joue entre numérisation des échanges, inégalités et transformations urbaines. Le champ géographique étudié dans ce projet est la France métropolitaine. Nous mobiliserons des jeux de données exhaustives sur ce territoire couvrant la période 2016 - 2025 (date de fin du projet). Ils nous permettront de porter nos analyses jusqu'au niveau infra-communal (IRIS).

Plateformisation touristique et transformations urbaines : Il s'agît d'aller au-delà des effets attendus sur les marchés fonciers, locatifs et hôteliers, traditionnellement étudiés pour mesurer l'impact urbain des plateformes de location courte-durée. Nous ambitionnons de mesurer les transformations urbaines à deux niveaux. D'abord, celles liées aux phénomènes de ségrégation socio-spatiale et de recomposition des quartiers touchés par les locations courte-durée et ensuite celles se manifestant par des changements dans l'offre commerciale et le mix d'aménités proposés par les villes et les quartiers.

Travail à distance et mobilités résidentielles : Les différents confinements qui ont accompagné la crise de la COVID 19 ont permis une expérience grandeur nature de la généralisation du télétravail. S'il fait peu de doute que cette période a permis une prise de conscience des opportunités associées à ce mode d'organisation du travail, de nombreuses questions se posent sur sa pérennité et son développement et plus encore sur les conséquences qu'une généralisation du télétravail aurait sur les choix de localisation des travailleurs et des entreprises et donc sur les dynamiques d'usage du foncier.

Commanditaire :

Partenaires :

Durée :

36 mois